



Laurent Fetet
président

Grenoble, le 10 mars 2017

president@paysagesdefrance.org
06 37 19 44 69

Association agréée
dans le cadre national
au titre des articles
L.141-1 et suivants
du Code de l'environnement
et agréée par le ministère
de la Justice au titre
de l'article 54,1°
de la loi n° 71-1130
du 31 décembre 1971

Objet : élection présidentielle 2017 - Votre engagement sur la question de l'affichage publicitaire

Monsieur,

Comité d'honneur :

- Arcabas,
artiste-peintre
- Gilbert Durand*,
philosophe
- Alain Finkielkraut,
philosophe
- Albert Jacquard*,
généticien
- Louédin,
artiste-peintre
- Michel Maffesoli,
sociologue
- Edgar Morin,
sociologue
- Hubert Reeves,
astrophysicien

L'association *Paysages de France* n'a cessé depuis sa création, en 1992, de sensibiliser les pouvoirs publics au plus haut niveau sur les très graves atteintes que peuvent causer à la qualité de vie des citoyens, au paysage – « *patrimoine commun de la nation* » et atout majeur de la France –, à l'image de notre pays et, partant, à son économie, les débordements de l'affichage publicitaire.

Les médias se sont d'ailleurs largement emparés de cette question, évoquant « *La France moche* ».

Il se trouve que, si les actions déterminées de l'association ont notamment permis le démontage de milliers de dispositifs implantés en violation du code de l'environnement, mais aussi de faire émerger la question de l'affichage publicitaire, au point d'en faire l'un des trois thèmes, en matière de paysage, à avoir été intégrés au processus du Grenelle, la situation demeure extrêmement préoccupante tant du fait du très grand nombre de panneaux en infraction que, de façon récurrente, de reculs (ou de menaces de reculs) législatifs et réglementaires.

C'est pourquoi l'association *Paysages de France* vous demande de prendre une position claire sur les points figurant en annexe de la présente.

Dans l'attente de votre réponse et restant à votre disposition pour toute information complémentaire,

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations les meilleures.

Siège national :

5, place Bir-Hakeim
38000 Grenoble
Tél. : 04 76 03 23 75
Télec. : 08 97 10 20 23
www.paysagesdefrance.org
contact@paysagesdefrance.org

Laurent Fetet, président

Élection présidentielle 2017

Cinq questions aux candidats

Vous engagez-vous à prendre des mesures concrètes pour que notamment :

1. **La lutte contre la délinquance environnementale en matière d'affichage publicitaire et d'enseignes fasse l'objet de mesures appropriées**, en particulier – alors que l'État a déjà été condamné à 72 reprises à cause de la carence de préfets – **que des consignes strictes soient données à ces derniers ?**
2. **Soit supprimée la dérogation exorbitante prévue à l'article R. 581-31 du Code de l'environnement** qui permet d'installer dans un grand nombre de communes où ils sont normalement interdits les panneaux publicitaires scellés au sol de grand format (les tristement célèbres 4 x 3) qui sont l'une des causes majeures de la défiguration de pans entiers du paysage national ?
3. **Compte tenu de l'impact sur le paysage et la dangerosité pour les usagers des voies publiques, la surface maximale des panneaux lumineux diffusant des images numériques soit limitée à 2m² ?**
4. **Soit relevé de 10 000 à 50 000 habitants le seuil de population déclenchant l'autorisation d'installer les dispositifs dont l'impact est le plus prégnant** (*publicités au sol, bâches publicitaires, publicités de grand format, publicité lumineuse...*) ?
5. **Soit convoqué dans les 3 mois suivant votre élection un groupe de travail - auquel sera étroitement associé *Paysages de France* - ayant pour objet de :**
 - a. **dresser le bilan de la réglementation nationale et faire des propositions en vue de sa simplification et de son amélioration ;**
 - b. proposer toute mesure permettant d'optimiser le respect des réglementations en vigueur ?